

1.4.5 (suite)

des installations du service fixe et acceptait la concurrence dans la fourniture de terminaux à main, portatifs et de véhicule;

- * les services de téléappel -- le marché des terminaux et des services était libre;
- * les services mobiles privés de communications (HF, VHF et UHF), y compris les systèmes mobiles privés de radiocommunications à partage de canaux -- généralement, les organisations d'utilisateurs possèdent et exploitent les installations des stations de base et le matériel mobile, bien que les systèmes à partage de canaux soient parfois utilisés conjointement par diverses personnes ou une tierce partie;
- * services mobiles aéronautiques et autres services de radiocommunications publiques.

2. APERÇU DU CADRE DE RÉGLEMENTATION PROPOSÉ

2.1 La déclaration de mai 1988

La déclaration ministérielle de mai 1988 a amorcé une ère nouvelle, en ce qui concerne la structure du secteur des télécommunications en Australie. Elle a ouvert la voie à plusieurs réformes dans ce secteur, notamment :

- * la création d'un organisme de réglementation indépendant, l'"Australian Telecommunications Authority" (AUSTEL), conçue largement d'après le modèle de l'Office of Telecommunications de la Grande-Bretagne;
- * un certain assouplissement des restrictions relatives à l'emprunt qui avaient été imposées aux télécommunicateurs;
- * les télécommunicateurs existants continuent à être les seuls fournisseurs de services de base ou réservés -- en ce qui concerne les services réseaux, il y a très peu de changement;
- * en ce qui concerne les services à valeur ajoutée, la concurrence est entièrement libre. Toutefois, il est possible que, dans les faits, la large définition des "services réservés" réduise le champ des services qui pourront être considérés comme des services à valeur ajoutée;